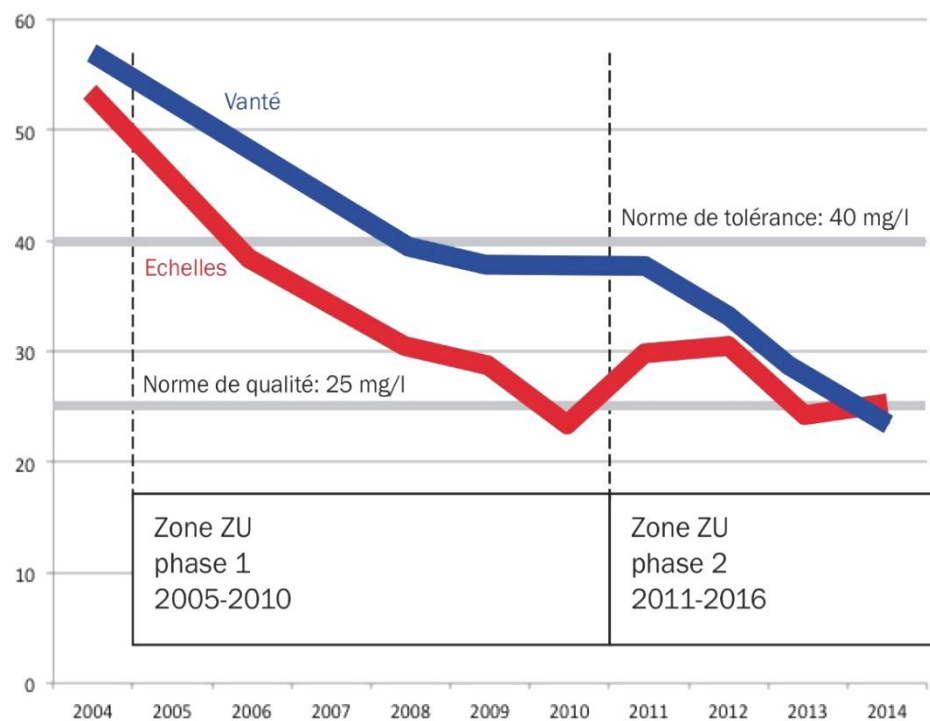


Nette amélioration de la qualité des eaux de boisson

La zone ZU continue gentiment de marquer ses effets sur l'eau potable. La moyenne des résultats des analyses 2014 est là pour le prouver, avec 23.6 mg/l pour Vanté et 25 mg/l pour Les Echelles (la source de Bâtard a elle été retirée du réseau depuis avril 2014, car hors d'influence de la zone ZU de protection des sources).

Grâce à ces excellents résultats, nous avons désormais atteint la norme de qualité de 25 mg/l, un résultat inespéré au début des années 2000 quand nous flirtions alors avec des moyennes à plus de 60 mg de nitrates par litre. Ce résultat fantastique, cité en exemple par le canton, a été atteint en deux phases, la dernière étant encore en cours, et consistant à mettre un maximum de parcelles agricoles en prairies, moyennant subventions aux agriculteurs concernés.

A noter encore que les débits sont très élevés, en moyenne à 400 litres par minute pour Vanté et 100 l / mn pour les Echelles. Grâce à ces deux sources d'importance régionale, Bofflens ne craint pas le manque d'eau potable pour le futur.



BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS



Photo de M. et Mme Zeller

Mars 2015

Info Déchets



Mercredi 15 avril Ramassage des encombrants

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, bois aggloméré ou contreplaqué, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, plaques d'isolation, sagex, skis, etc.

Ne seront pas ramassés : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec

M. Daniel Besson au 024 441 49 88

Samedi 2 mai Coup-de-balai

La Commune organise un coup de balai printanier.

Tous les bénévoles seront les bienvenus **dès 8h30 sur Chaumy**.

A midi, grillades à la Bofflette. Viande et boissons seront fournies par la Commune.

Merci d'amener quelques salades ou biscuits.

optiWaste

Le système de visualisation en ligne des dépôts de déchets par compte a changé. Un courrier vous sera adressé prochainement avec vos nouveaux accès.

bofflens.ch

Publication d'annonces pour les entreprises de la Commune

Nous vous proposons de publier gratuitement votre annonce sur le site internet de la Commune afin de donner une visibilité supplémentaire à votre entreprise.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter l'administration communale :

bofflens.greffe@gmail.com 024/441.03.60 Ouverture le mardi de 18h à 20h

Réserve de zones à bâtir

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) le 1er mai 2014, les Communes ont été priées par le Canton de déclarer leurs réserves en zones à bâtir. L'objectif de l'Etat était de trouver d'éventuels terrains "dézonables" pour compenser des projets prioritaires urgents (écoles, hôpitaux, ...) ailleurs dans le canton. Pour ce faire, le Canton avait préparé des listes de parcelles et des cartes, que nous devons corriger en fonction de la réalité du terrain (parcelles déjà construites par exemple).

La Commune de Bofflens a reporté le plus possible cette déclaration, mais nous avons reçu un ultime délai, délai que nous ne pouvions pas reporter.

Nous avons donc renvoyé le bilan et averti par courrier les propriétaires concernés.

Le bilan global laisse apparaître, de manière surprenante, une réserve de terrains à bâtir largement supérieure aux 15% qui nous sont accordés par le Plan directeur cantonal. Une bonne partie de cet excédent est cependant réalisé par la zone intermédiaire des Devies, zone planifiée à l'époque pour accueillir un quartier de villas, mais qui ne s'est pas réalisée. A part cette zone intermédiaire, il reste encore quelques terrains à bâtir dans la zone village, mais ces réserves sont proches des exigences du Plan directeur cantonal.

Nous pouvons conclure de ce bilan que la zone intermédiaire ne sera pas constructible à moyen terme, en tout cas avant l'adoption d'un nouveau Plan directeur cantonal. Nous sommes confiants à court terme par rapport aux terrains légalisés de la zone village, mais nous ne pouvons pas garantir que le Canton ne fera pas pression à moyen terme pour dézoner certains d'entre eux.

Aussi, nous ne pouvons que conseiller aux propriétaires concernés, qui auraient un projet de construction sur ces parcelles, de s'atteler sans tarder à développer ces projets et déposer une demande de permis de construire auprès de la Municipalité.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Municipalité